

Petite-Forêt, Ensemble, Autrement

Questions diverses pour le conseil municipal du 21 novembre 2012

1° Question

M. le Maire donnez-nous les raisons pour lesquelles vous n'avez pas répondu à mon courrier du 23 octobre 2012

23 octobre 2012

Monsieur le Maire,

Dans une publication municipale vous dressez un bilan à mi-mandat. A la lecture du document « l'action municipale » dont de nombreux exemplaires ont été distribués en septembre 2012 dans les boîtes aux lettres, vous n'avez pas respecté le Code général des collectivités territoriales « **absence de tribune de l'opposition** ». Il s'agit du non-respect des règles d'expression de l'opposition Franc-Forésienne!

Est-ce de la censure?

S'agissant des villes de plus de 3 500 habitants, dans toutes les diffusions ayant pour objet une information sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, un espace doit être réservé à l'expression des élus n'appartenant pas à la majorité : il y a une jurisprudence en la matière. Pourtant, aucun groupe de l'opposition n'a été invité à écrire dans la brochure. Pour ce manquement à la loi qui porte une atteinte à la démocratie locale, nous réclamons « **réparation** ». Nous vous demandons de pouvoir disposer au plus vite d'un espace d'expression, distinct de la publication trimestrielle et distribué à tous les Francs-Forésiens. Nous voulons aussi connaître le coût total consacré, sur les fonds de la ville, et donc grâce aux impôts des habitants, de ce luxueux tract de propagande de 20 pages sur papier glacé.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, mes respectueuses salutations.
Quinet Gérard